

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 28 février 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 004-5475/19/BM**

#### **■ Attribution d'une subvention au profit de l'Union Méditerranéenne d'Athlétisme pour l'organisation des championnats méditerranéens d'athlétisme U 23 en salle - Approbation d'une convention d'objectifs MET 19/9884/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 a permis d'intégrer une compétence de politique sportive métropolitaine.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a ainsi souhaité renforcer le rayonnement du territoire métropolitain dans le domaine du sport, générateur de notoriété, d'attractivité, et également de retombées économiques, médiatiques et touristiques.

L'un des objectifs de cette politique sportive correspond à l'accueil et au soutien de grandes manifestations internationales à partir des critères de « valorisation de l'identité et de la notoriété de la Métropole à l'international » et de « la dimension européenne et/ou mondiale participant à la promotion sportive et au dynamisme du territoire métropolitain et de son institution ».

L'Union Méditerranéenne d'Athlétisme (UMA), affiliée à l'Association Internationale des Fédérations d'Athlétisme, est une association qui regroupe 28 pays membres. Elle a pour objet de développer et promouvoir l'athlétisme dans le bassin méditerranéen, notamment au travers d'actions d'échanges et d'événements fédérateurs entre les pays issus de 3 continents.

Dans ce cadre, l'UMA organise les premiers championnats méditerranéens en salle à destination des athlètes de moins de 23 ans issus des 28 pays, qui se tiendront au Stadium Miramas Métropole, équipement reconnu d'intérêt Métropolitain par délibération n°CSGE 003-3397/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017. En effet, la spécificité unique de cet équipement, les infrastructures

Signé le 28 Février 2019

Reçu au Contrôle de légalité le 08 mars 2019

performantes et modernes et son dimensionnement en font un endroit incontestablement reconnu pour l'accueil de cet événement international d'athlétisme. Par ailleurs, le Conseil d'administration de la Régie de cet équipement a validé, en date du 25 septembre 2018, la programmation de cette manifestation.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a été sollicitée par l'association UMA afin de soutenir cet événement de renommée internationale, qui se déroulera le 19 janvier 2019, en présence des 350 meilleurs athlètes (femmes et hommes) issus de 28 pays méditerranéens.

Cette manifestation, ouverte au public, sera organisée sur une journée, rythmée par des épreuves de la discipline en salle (course, haies, saut à la perche, saut en longueur, saut en hauteur, triple-saut et lancer de poids). De manière complémentaire, et afin de maintenir et d'enrichir la coopération entre les pays membres, un séminaire de formation internationale, ayant pour thème « l'encadrement, le management et l'accompagnement des jeunes athlètes internationaux dans leurs carrières », viendra concourir à la réussite de cet événement. La couverture médiatique par les réseaux sociaux et sites spécialisés dans cette discipline permettra également une visibilité à l'international.

Dans la continuité des grands événements sportifs auxquels elle a déjà participé, la Métropole détient aujourd'hui l'expérience et les atouts nécessaires pour accueillir cet événement de la meilleure manière afin de faire de cette compétition un franc succès et de lui assurer une grande visibilité à l'international.

La Métropole, avec la co-participation d'autres collectivités locales telles que le Conseil Départemental et le Conseil Régional, souhaite soutenir l'accueil et l'organisation des championnats méditerranéens U23 en salle qui se déroulera le 19 janvier 2019 au Stadium Miramas Métropole à Miramas.

Compte tenu de ce qui précède et sous réserve du respect de la programmation et la stratégie budgétaire et financière 2019 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Métropole se propose d'octroyer une subvention pour un montant de 25 000 euros à l'association UMA.

Il convient de noter qu'au-delà de 23 000 euros, une convention d'objectifs annuelle entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et le bénéficiaire doit permettre de verser l'aide financière.

En ce qui concerne le versement de la subvention, il est précisé qu'il convient de déroger au Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-07/04/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016, dans la mesure où la manifestation précède l'attribution du soutien. La subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 80% dès la signature de la convention d'objectifs ci-jointe,
- le solde de 20% sur production, avant le 1<sup>er</sup> novembre 2019, du compte-rendu financier de l'action spécifique signé du Président et du Trésorier de l'association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° CSGE 003-3397/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à la définition de l'intérêt métropolitains en matière d'équipements sportifs ;
- La délibération n° CSGE 004-3398/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 relative à l'approbation d'une politique sportive métropolitaine ;

**Signé le 28 Février 2019**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 08 mars 2019**

- La délibération n°FAG 152-4969/18/CM du Conseil de Métropole du 13 décembre 2018 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il convient de soutenir l'association Union Méditerranéenne d'Athlétisme pour l'organisation des championnats méditerranéens U23 en salle sur le territoire métropolitain.

**Délibère**

**Article 1 :**

Est attribuée une subvention de 25 000 euros à l'association UMA afin de soutenir l'organisation des championnats méditerranéens U23 en salle.

**Article 2 :**

Est approuvée la convention d'objectifs pour l'année 2019, ci-après annexée.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer la convention et tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits sur le budget 2019 de la Métropole, chapitre 65, fonction 30, nature 6574, ligne de crédits 25146.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Sport et Equipements sportifs

Eric LE DISSÈS